

**A l'attention des Président(e)s
des Commissions diocésaines
de l'emploi**

CNE1.2020.1174

Paris, le 9 décembre 2020

**Objet : report de l'adoption
de l'accord unique**

Chers Amis,

Le contexte de crise sanitaire que nous vivons a rendu impossible la poursuite des travaux devant nous conduire à l'adoption d'un accord unique sur l'emploi pour le premier et le second degré tenant compte de leurs spécificités respectives.

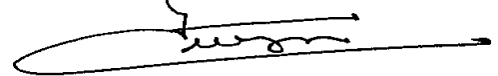
En effet, comme je vous l'avais indiqué l'an dernier, nous ne pouvons finaliser cet accord unique avant la publication du futur décret modifiant l'organisation du mouvement de l'emploi dans l'enseignement privé sous contrat. Or, la publication de ce décret est elle-même impossible tant que certaines dispositions de la loi pour la modernisation de la fonction publique n'auront pas été transposées aux agents publics, enseignants sous contrat avec l'Etat.

De ce fait, le mouvement de l'emploi 2021 sera régi par les dispositions de l'Accord professionnel sur l'organisation de l'emploi dans l'enseignement catholique du premier degré révisé en 2014

Je regrette la prolongation de cet état de transition mais j'ai bon espoir que le Ministère de l'Education Nationale trouve, au cours des prochains mois, le moyen de présenter au Parlement les modifications législatives indispensables au déblocage de la situation.

Je vous assure, Mesdames, Messieurs, chers amis, de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON



Président Délégué
de la Commission Nationale de
l'Emploi du Premier Degré